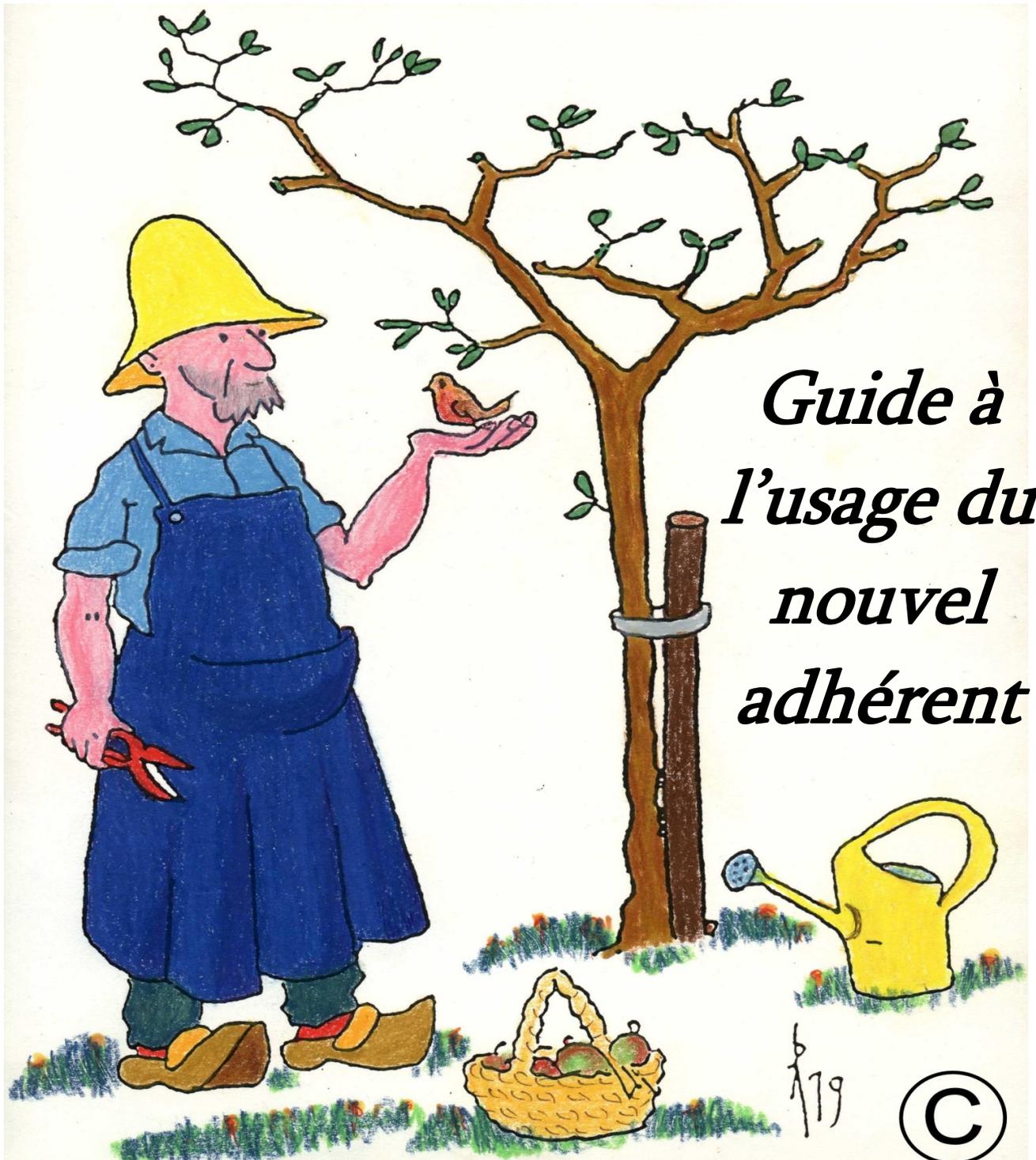


LES CROQUEURS *de pommes*®

Association locale Confluent Ain - Isère – Savoie



Tous droits réservés. Aucune partie de ce document ne peut être reproduite, stockée ou transmise par quelque moyen électronique, mécanique, de reprographie, d'enregistrement ou autre que ce soit, sans l'accord préalable des ayants droits (association locale des Croqueurs de pommes du Confluent Ain - Isère - Savoie)

Guide du Croqueur de l'association locale Confluent Ain-Isère-Savoie

Bienvenue à l'association locale du Confluent Ain-Isère-Savoie des Croqueurs de pommes.

Ce guide a pour objectif de vous faire mieux connaître notre association, ses buts et son fonctionnement, de sorte que vous y trouviez votre place.

Votre attente :

Apprendre à planter
page 7 « activités »

Apprendre à tailler
page 7 « activités »

Apprendre à greffer
page 7 « activités »

Participer à la bourse aux greffons
page 9 « Bourse aux greffons »

Commander des porte-greffes
page 9 « commande de porte-greffes »

Connaître l'association
page 6 « Présentation de l'association »

Participer aux réunions mensuelles
page 8 « réunions périodiques »

Emprunter un ouvrage à la bibliothèque
page 11 « Bibliothèque »

Votre contribution au
fonctionnement de l'association
page 12 « Contributions ... »

Les expositions de fruits
page 10 « Expositions »

Accueillir une séance technique
page 12 « accueil de séances ... »

Conserver les variétés anciennes : le
verger éclaté
page 10 « Recensement ... »

Apprendre à reconnaître une
variété page 7 « activités »

Savoir qui s'occupe de sauvegarde de
variétés anciennes dans la région
page 4 « Les associations locales ... »

1. Présentation de l'association nationale des Croqueurs de Pommes

Association Nationale des amateurs bénévoles pour la sauvegarde des variétés fruitières régionales en voie de disparition, dite « Les Croqueurs de pommes »

Association Loi de 1901 – Déclarée en Préfecture de Belfort le 11-07-78 et 15-03-90

Agréée au titre de la protection de la nature dans le cadre national (Art. L.160-1 du code de l'urbanisme et L.250-1 du Code Rural)

Délégation à la qualité de la vie - Arrêté ministériel du 27 septembre 1985 et 16 décembre 1993 - J.O. du 19 janvier 1994.

Buts de l'association :

L'Association a pour buts (cf. article 2 des statuts) :

- La recherche, la sauvegarde du patrimoine génétique fruitier régional,
- la promotion des variétés fruitières régionales, locales, méritantes,
- la promotion des vergers familiaux,
- l'information et l'éducation du public,
- la publication et la diffusion de tout ouvrage ou document en rapport avec les buts visés,
- toute activité contribuant à réaliser les objectifs ci-dessus.

L'association est régie par :

- les statuts de l'association nationale, d'avril 2012,
- un règlement intérieur, d'avril 2012,
- une charte, d'avril 2012. Elle a été publiée notamment dans les dernières pages de l'Almanach 2013.

Le bureau national est composé :

- d'un Président,
- de Vice-Présidents,
- d'un Secrétaire général.

Le Conseil d'Administration regroupe :

- les membres proposés par les associations locales (un par association),
- 24 administrateurs indépendants élus en A.G.,
- 2 membres de droit.

Siège social :

Maison des associations Belfort
Rue J.P. Melville – B.P. 80043
90001 BELFORT CEDEX

Site Internet :

www.croqueurs-national.fr

(site de l'association nationale)

L'association publie tous les trimestres son bulletin de liaison (compris dans le montant de l'adhésion)

Les statuts de l'Association Nationale, ainsi que le règlement intérieur sont disponibles à l'adresse suivante : <http://croqueurs-national.fr/vie-de-l-association.html>, ou auprès du président.

Autres associations de sauvegarde des variétés anciennes d'arbres fruitiers

D'autres associations ont des buts voisins de ceux des Croqueurs de Pommes. Parmi elles :

- Association bisontine de pomologie, maison de quartier de Rosemont- Saint Ferjeux, place Ducat, 25000 Besançon
- Société pomologique du Berry – 36230 Neuvy Saint Sépulcre
- Association pomologique de Normandie – 12, rue de Mai – 27200 Vernon
- Association « I Z'on Creuqué Eun'Pomm » – Daniel Valiergue – 23 place du Général Leclerc – 60250 Mouy
- Association « Les mordus de la pomme » - Côtes d'Armor
- Association Les fruits oubliés – Saint Jean du Gard
- Centre de pomologie de la Mazière – Christian Catoire

La plupart de ces associations sont partie prenante dans l'Union Pomologique de France (UPF), association créée en 2009 dans la continuité de l'UP-AFCEV

Son site : <http://www.patrimoinefruitier.org>

2. Les associations locales des Croqueurs de Pommes

Afin de permettre une expression locale aux buts généraux de l'association nationale des Croqueurs de Pomme, il est prévu que ses membres puissent se regrouper en associations locales ou associations de terroir. Celles-ci ont leurs propres statuts, conformes aux dispositions de la loi de 1901, et à minima aux clauses du statut type défini par l'association nationale.

Ces associations sont dites " associations locales de Croqueurs de Pommes " ; elles peuvent utiliser sans restriction ni autorisation le nom et le logo de l'association des Croqueurs de Pommes qui sont des marques enregistrées à l'institut national de la protection industriel (INPI) et propriétés du mouvement national des Croqueurs de pommes.

Au 1^{er} mars 2016, soixante-deux associations locales étaient enregistrées (le terme « section » a été remplacé par « association locale » en début 2012).

En région Rhône-Alpes, autour de notre association locale « Confluent Ain-Isère-Savoie », les Croqueurs de Pommes ont créé les associations locales :

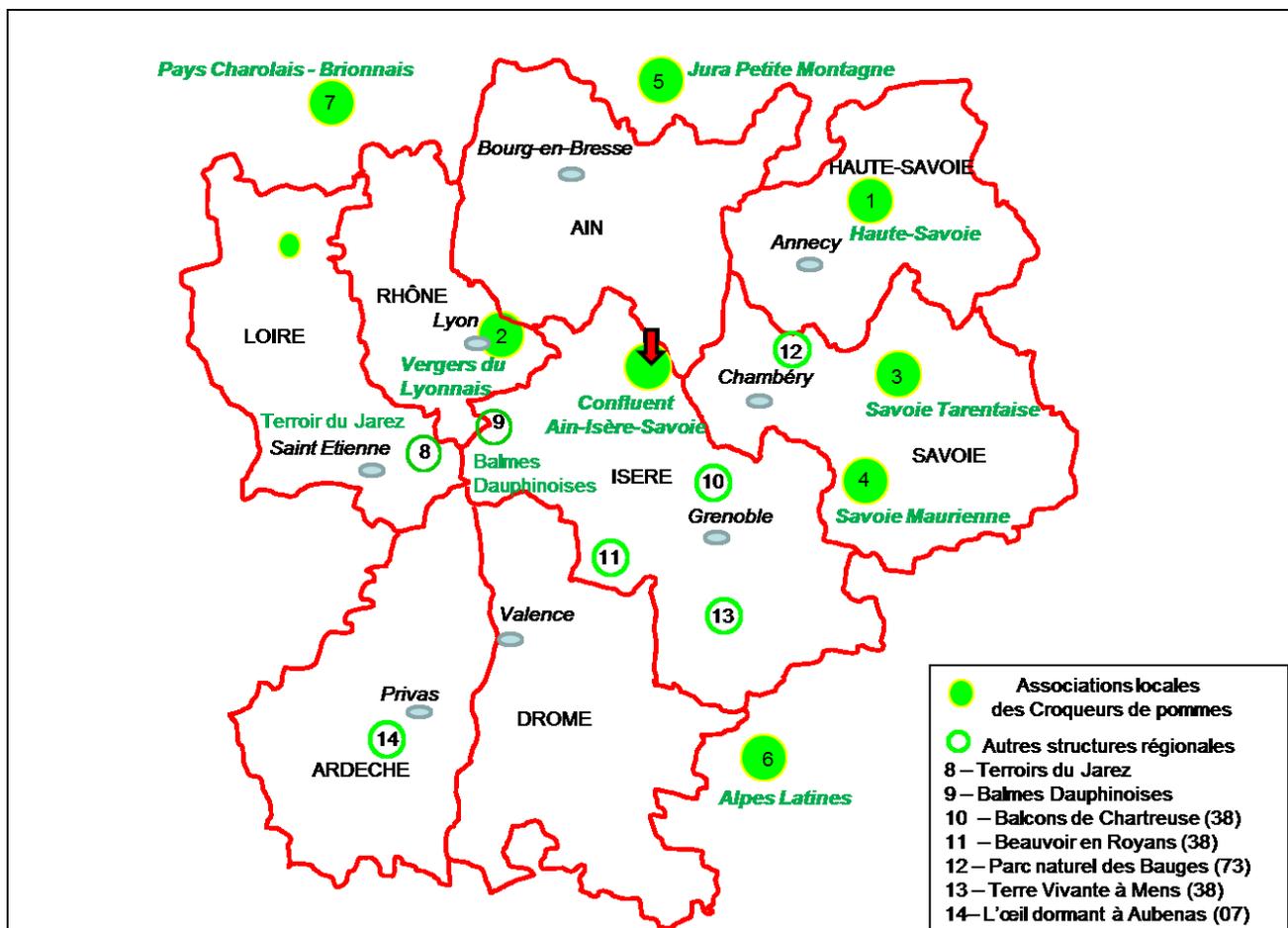
- 1 – HAUTE-SAVOIE (région de Rumilly, Annecy, La Roche sur Foron, Cluzes)
- 2 – VERGERS DU LYONNAIS (région lyonnaise)
- 3 – SAVOIE TARENTOISE (vallée de la Tarentaise, autour de Bourg St Maurice)
- 4 – SAVOIE MAURIENNE (vallée de la Maurienne)
- 5 – JURA PETITE MONTAGNE (Bourg-en-Bresse, Nantua, Arinthod)
- 6 – ALPES LATINES (Gap, Hautes-Alpes)
- 7 – PAYS CHAROLAIS - BRIONNAIS

D'autres associations ou collectivités locales de la région œuvrent également pour la conservation du patrimoine fruitier régional, et notamment les suivantes :

- Association des TERROIRS DU JAREZ (région de Givors, St Chamond, St Etienne, Firminy, Roanne)
- Association des BALMES DAUPHINOISES (Autour de Vienne)
- Association « Les fruits retrouvés » Mairie de Beauvoir en Royans (38)
- Le verger Sauvage Thévenon-Rousseau, à Novalaise (73)

- la section Arboriculture du Comité d'Entreprise de Schneider Electric à Bernin (38)
- l'Association d'Arboriculture de Montbonnot (38)
- Association des vergers de la vallée de Thônes – Verger communal (plantation fin 2006) - Mairie de Serraval (74)
- Association du village de la Chal – Hauteville (73)
- Espace Naturel Sensible de La Bâtie – Saint Ismier (38)
- Communauté de communes du balcon sud de Chartreuse – Quaix en Chartreuse (38)
- Lycée agricole de Saint Ismier (38)
- Maison de Jean Jacques Rousseau – Chambéry (73)
- Terre Vivante – Mens (38)
- PNR du massif des Bauges – Maison du Parc – Le Chatelard (73630)

La carte ci-dessous présente les différentes associations locales des Croqueurs de Pommes en Rhône-Alpes et quelques autres associations régionales œuvrant pour des buts voisins de ceux des Croqueurs de Pommes



3. Présentation de l'association locale « Confluent Ain-Isère-Savoie » :

Historique :

L'association locale Confluent Ain-Isère-Savoie est née en début d'année 1998, de la volonté de Nicole et Gérard Aventin.

En fin d'année 1998, elle comptait dix-sept adhérents.

Les premières activités ont porté sur l'investigation des variétés fruitières locales, la participation à deux expositions, déjà la rédaction des premières fiches, ainsi que des enquêtes auprès des particuliers et les familles d'anciens pépiniéristes et obtenteurs.

Les séances pratiques se déroulaient dans le verger du président.

Dès 2002, le nombre d'adhérent dépassait la centaine.

Les cours théoriques se déroulaient dans la salle de réunion derrière l'ancienne mairie des Avenières. Les cours pratiques de taille, de greffe et de restauration de vieux arbres fruitiers dans les vergers des adhérents, et notamment dans le verger de l'Ile Béard, composé de plus de 570 arbres, dont certains âgés de plus de 60 ans.

En 2007, après de nombreuses années d'un investissement intense, le président fondateur se retirait en laissant une association bien structurée, avec plusieurs spécialistes en taille, greffes et en pomologie, permettant ainsi la poursuite des activités.

En 2008, la création de commissions diverses a permis la répartition des responsabilités et de la charge de travail sur un nombre plus importants de croqueurs bénévoles.

En 2013, renouvellement de l'équipe de direction, et mise à disposition des informations locales sur le site internet des Croqueurs de pommes.

Périmètre géographique,

L'association locale « Confluent Ain-Isère-Savoie » regroupe des adhérents :

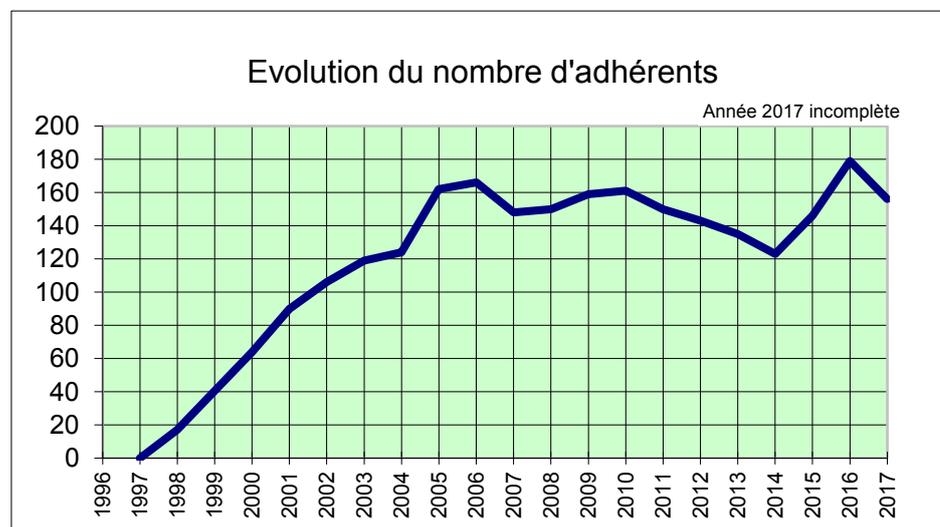
- du sud du département de l'Ain (région d'Ambérieu en Bugey et de Belley),
- de l'avant-pays savoyard (Saint-Genix sur Guiers, Yenne, Chambéry),
- de l'Isère (région de La Tour du Pin, Bourgoin, Voiron, Grenoble), ainsi que quelques adhérents de la région de Lyon.

Quelques chiffres représentant l'association locale

Evolution des effectifs de l'Association :

(bilan effectué lors de l'Assemblée Générale annuelle)

année	total
1998	17
2000	64
2001	90
2002	106
2003	119
2004	124
2005	162
2006	166
2007	148
2008	150
2009	159
2010	161
2011	150
2012	143
2013	135
2014	123
2015	146
2016	179
2017	(156)



Les activités :

- cours de taille (taille de formation, taille en vert, taille de production)
- cours de greffe (à l'anglaise, en couronne et incrustation, en écusson)
- commande groupée de porte-greffes, et bourse aux greffons en mars :
 - plus de 9 200 porte-greffes distribués depuis l'origine de l'association locale,
 - environ une centaine de variétés fruitières offertes à la bourse
- des expositions : Chèzeneuve et La Tour du Pin par le passé, Veyrins-Thuellin, Le Bouchage, Réaumont et Novalaise actuellement, ainsi que, occasionnellement, sur d'autres sites (Valjouffrey, Pupetières, La Balme-les-Grottes, St André-le-Gaz en 2014). A chaque exposition, nous présentons des pommes (environ 70 variétés), des poires (une quinzaine), des noix, quelques fruits d'autres espèces.
- L'association locale a également participé à l'exposition internationale : Eurocroq'pommes, en 2003, à Troyes, en 2008, à Nevers et en 2013 à Limoges.
- Des séances de pomologies (description, reconnaissance des variétés fruitières)
- La participation à des publications, et la réalisation de support de communication à usage de l'association locale,
- Un travail de recensement et de sauvegarde de nos variétés locales : plus de 2 765 arbres fruitiers de diverses variétés suivis dans notre « verger éclaté » (à fin 2015)
- Des activités de conseils pour la création et l'entretien de vergers de collectivités locales : verger de Brion, verger de Barraux, verger de l'école de Bénonces, ...

4. Fonctionnement de l'association locale Confluent Ain-Isère-Savoie

Administration

L'Association est dirigée par un **Conseil d'Administration** de 15 Membres élus pour 3 années par l'Assemblée Générale. Les Membres sont rééligibles. Le conseil est renouvelable par tiers chaque année.

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres, au scrutin secret, un **bureau** composé de :

- un président et un vice-président
- un trésorier et un trésorier adjoint
- un secrétaire et un secrétaire adjoint
- un conseiller technique

En cas de vacance, le Conseil d'Administration, sur proposition de son Président, pourvoit provisoirement au remplacement des Membres manquants. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine Assemblée Générale. Les pouvoirs des Membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devraient normalement expirer le mandat des Membres remplacés.

Le Conseil d'Administration se réunit au moins 2 fois par an, sur convocation de son Président, ou sur la demande du quart de ses Membres. Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas d'égalité, la voix du Président est prépondérante.

La présence effective du tiers au moins des Membres est nécessaire pour la validité de opérations.

Délégation peut être donnée dans la limite de 1 pouvoir par personne présente.

L'**Assemblée Générale** Ordinaire se réunit chaque année, sur convocation du Président, en décembre ou janvier. À défaut du quorum (la moitié plus un des adhérents), l'Assemblée se réunit un peu plus tard en Assemblée Générale Extraordinaire et délibère quel que soit le nombre de présents ou représentés. Un adhérent présent ne peut détenir plus de 3 pouvoirs. L'assemblée Générale comprend tous les adhérents à quelque titre qu'ils soient affiliés. Le président, assisté des Membres du Conseil d'Administration, préside

l'Assemblée et expose la situation morale de l'Association. Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet les comptes à l'approbation de l'Assemblée.

Après épuisement de l'ordre du jour, qui peut être modifié avec l'accord des présents, il est procédé, à bulletins secrets, au remplacement des Membres individuels du tiers sortants.

A l'Assemblée Générale du 21 novembre 2015, ont été élus (ou ré-élus) :

Président :	Yves Barbier
Vice Président :	
Trésorier :	Jean-Luc Dye
Trésorier adjoint :	Pierre Maffre
Secrétaire :	Jean-Luc Crépin
Secrétaire adjoint	Anne-Marie Boix

Réunions périodiques

Quand : le dernier mercredi de chaque mois (dates confirmés en bas du programme annuel)

Qui : Les réunions mensuelles du dernier mercredi de chaque mois sont ouvertes à tous les adhérents.

Comment : Rendez-vous à 20h 30, (20 h00 l'hiver) à la salle de réunion du Champ de Mars, 38630 Les Avenières.

Déroulement de la réunion :

Animée par le président, la réunion mensuelle permet de faire le point sur :

- Les informations reçues de l'association nationale (nouvelles, les démarches en cours, les actions envisagées, etc.)
- Les courriers reçus à l'association locale, et la suite à donner,
- Les questions que se posent les Croqueurs sur leurs arbres, leurs fruits, les matériels, etc.
- L'organisation et la préparation des manifestations locales (cours de taille, de greffe, la bourse aux greffons, les expositions)
- Le retour d'expérience des Croqueurs sur les pratiques culturelles, les greffes, ou autres sujets relatifs aux buts de l'association,
- La présentation d'articles de presse intéressants.
- Eventuellement, selon la saison, la présentation de diverses variétés de fruits récoltés au cours des jours précédents,
- Et de temps à autre, le verre de l'amitié.

Chacun peut s'exprimer librement, avec courtoisie, en s'interdisant cependant toutes déclarations ou prises de position à caractère politique ou religieux

Compte rendu : un compte rendu est envoyé à tous les Croqueurs, chaque mois ou tous les deux mois suivant les événements.

La diffusion se fait par messagerie pour ceux qui ont donné leur adresse Internet et par la poste pour les autres.

Participation aux activités :

Les diverses activités de l'association locale figurent dans le calendrier annuel. L'accès à celles-ci, réservé aux adhérents, est gratuit.

Exercées en groupe, elles ont principalement un but pédagogique : partager nos savoirs et nos expériences et permettre à tout nouvel adhérent d'acquérir le minimum d'informations lui permettant de bien conduire ses arbres fruitiers.

Tous les Croqueurs sont invités : il n'y a pas de discrimination par niveau de compétence.

Programme :

Le programme annuel présente la liste des séances organisées au cours de l'année, avec les lieux d'activité et le nom du responsable.

Il est disponible sur demande auprès du Président ou du Secrétaire.

Le programme est tenu à jour sur le site national des Croqueurs de pommes à l'adresse : <http://croqueurs-national.fr/calendrier-des-activités.html>.

Accessibilité :

Les séances sont ouvertes à tous les adhérents, quelque-soit leur niveau de connaissance. Ces participations peuvent être occasionnelles ou très suivies : chacun est libre de participer à sa guise.

Il n'y a pas de suivi des participations, sauf un émargement demandé en début de séance pour des questions d'assurances.

Animation :

Les séances sont animées par un ou plusieurs Croqueurs ayant un peu plus d'expérience dans le domaine traité. Tous sont des amateurs bénévoles.

Modalités pratiques

Les cours ont lieu quelle que soit la météo (sauf, bien sûr, si elle est trop mauvaise ou par exemple s'il neige pour la taille).

La bourse aux greffons

Elle est l'occasion pour tous les Croqueurs de s'approvisionner en greffons de variétés régionales à sauvegarder, ou d'offrir des greffons de variétés méritantes. Elle se tient en général au début du mois de mars.

Modalités pratiques :

Plusieurs semaines avant la bourse aux greffons, les croqueurs intéressés par des variétés particulières transmettent au Président leur liste de variétés recherchées.

De même, les Croqueurs qui ont des greffons à offrir en dressent une liste qu'ils transmettent au Président.

Une synthèse est faite au niveau de l'association locale.

Lors de la séance de la bourse, chaque variété proposée est présentée, en donnant quelques informations sur les fruits, leur qualité, la durée de conservation, et éventuellement la végétation de l'arbre.

Les croqueurs intéressés se manifestent, et l'organisateur distribue à ceux-ci les greffons disponibles, avec une priorité aux croqueurs ayant exprimé par écrit leur besoin.

Commande de porte-greffes

Afin de faciliter le greffage des variétés recueillies par chacun lors de la bourse aux greffons, l'association organise en fin d'année une commande groupée de porte-greffes de différents types, adaptés aux espèces à greffer et à la vigueur souhaités des arbres à l'âge adulte.

Modalités pratiques :

Commande :

Un bon de commande est envoyé à chaque adhérent en accompagnement du compte-rendu de l'une des réunions mensuelles. Il donne les principales caractéristiques des porte-greffes proposés ; ainsi que leur prix indicatif.

Les demandes sont regroupées par le responsable de l'opération, et la commande groupée est passée auprès d'un fournisseur.

Livraison

Après réception, les greffons sont distribués aux acquéreurs lors de l'une des séances techniques du calendrier annuel d'activités.

Les porte-greffes se présentent comme des rameaux d'une longueur comprise entre 0,40 et 0,70 cm, d'un diamètre voisin de celui d'un gros crayon, avec un chevelu racinaire de quelques centimètres. Le transport ne nécessite donc pas de moyen particulier (le coffre de la voiture est largement assez grand).

Il est ensuite conseillé de planter assez rapidement ces porte-greffes, ou au minima les mettre en jauge, en les arrosant copieusement, le dessèchement des racines étant la principale cause de non-reprise de ces porte-greffes.

Expositions

Les expositions sont l'occasion de faire connaître l'association des Croqueurs de Pommes, ses buts, ses actions, son organisation en associations locales. C'est l'occasion de faire prendre conscience au public de la disparition des variétés autrefois largement répandues dans notre région, de sensibiliser les visiteurs à l'intérêt de signaler les arbres âgés menacés de destruction ou de mort naturelle, pour en prélever des greffons afin de garder cette variété le temps d'en évaluer le mérite, et l'intérêt de le sauvegarder au titre du patrimoine génétique fruitier régional.

C'est également l'occasion de présenter les actions de l'association pour promouvoir les vergers familiaux, en présentant les actions de sensibilisation à la taille, à la greffe, et à la reconnaissance du nom des variétés et de leur histoire, et plus généralement tout ce qui touche à l'arboriculture.

Les visiteurs peuvent également acheter des documents (revues éditées par les Croqueurs de Pommes sur la greffe, la taille, les ravageurs et maladies, des recettes à base de fruits, des fiches de description des fruits, et des livres de pomologie), les almanachs, les tee-shirts et tabliers, voire adhérer à l'association, permettant ainsi à l'association de couvrir ses frais de fonctionnement.

Les adhérents sont fortement invités à venir en visiteur aux expositions : c'est une occasion de se rendre compte de la diversité des fruits, de visualiser les variétés régionales, éventuellement, retrouver une variété de son enfance, etc. et aussi de partager sa passion avec les Croqueurs qui tiennent le stand.

Comment sont organisées les expositions :

Les croqueurs n'organisent pas eux-mêmes les expositions, mais sont invités à exposer lors de manifestations organisées par des comités des fêtes ou associations régionales. La décision de répondre positivement ou non aux demandes est prise au cours des réunions mensuelles.

Les expositions ayant lieu pour la plupart en octobre, c'est dès le mois de septembre que les croqueurs sont invités à apporter des fruits de leur verger, notamment les variétés anciennes à diffusion limitée. Les séances de pomologie du mois de septembre permettent de confirmer la variété des fruits au nom incertain.

Le stand de l'exposition est tenu par des croqueurs qui se sont portés volontaires lors des discussions des modalités d'organisation des expositions arrêtées lors des réunions mensuelles.

Recensement des vergers et variétés sauvegardées

L'association locale du Confluent Ain-Isère-Savoie ne possède pas de verger à titre associatif. Elle sauvegarde les variétés fruitières anciennes de toute espèce, en essayant de privilégier les variétés locales, dans le verger de ses adhérents. Le regroupement de toutes ces informations constitue le « verger éclaté » de l'association.

Un inventaire des variétés fruitières détenues par chaque Croqueurs est mis en œuvre pour conserver la trace de ce patrimoine fruitier qui, sans ce travail d'écriture, risque de retomber rapidement dans l'oubli.

Dans la pratique, chaque croqueur volontaire relève sur papier libre le plan et les caractéristiques de ses arbres et remet son document au Président ou au responsable qui gère la base de données du verger éclaté.

Pour chaque arbre, les informations suivantes (si elles sont disponibles) sont notées :

- Type de fruitier (espèce),
- Nom de la variété,
- Date de plantation de l'arbre (année),
- Type d'arbre (forme de conduite) : haute-tige, demi-tige, gobelet, palmette, cordon, etc.,
- Porte-greffe,
- Provenance du greffon,
- Observations particulières sur la variété,

ainsi que deux informations à l'usage privé du Croqueur pour suivre son verger :

- Code de repère local dans son verger,
- Nom sous lequel l'arbre est repéré.

A l'été 2015, 27 vergers étaient suivis par l'association locale, représentant environ 2 765 arbres de différentes espèces (Pommier, Poirier, Prunier, Cerisier, Pêcher, Cognassier, Noyer, Abricotier, Figuier, Noisetier, Châtaignier, Amandier, Plaqueminier, Nashi, Néflier, Cormier, vigne, Actinidia). Le nombre d'arbres par verger varie de 8 à 574, avec une moyenne de 102 arbres par verger.

Pour environ $\frac{1}{4}$ de ces arbres, le nom de la variété n'est pas connu (avec certitude).

Cet inventaire permet de faire des statistiques notamment sur la présence des variétés anciennes locales, afin de s'assurer de leur pérennité, mais également de connaître l'existence d'arbres qui pourraient fournir des greffons à tout croqueur intéressé (voir le paragraphe sur la bourse aux greffons).

Bibliothèque :

La littérature pomologique est riche, et est un outil indispensable pour accompagner la pratique horticole, en fournissant une aide précieuse pour gagner du temps et éviter quelques bévues.

L'association dispose en titre propre de quelques ouvrages, principalement axés sur la connaissance des fruits.

Ces ouvrages peuvent être mis à disposition des croqueurs sur simple demande auprès du responsable de la bibliothèque. Le prêt est gratuit, et l'emprunteur s'engage à rendre l'ouvrage dans un délai maximum de 4 semaines.

La liste des ouvrages figurant dans la bibliothèque de l'association est périodiquement jointe à l'un des comptes-rendus de réunion mensuelle.

5. Contributions possibles des adhérents :

Bulletin national : tout adhérent peut proposer un article en vue de son édition dans le bulletin national. Le projet de document est à transmettre au Président qui s'assure de sa conformité au règlement intérieur de l'association.

Informations à destination de l'association locale :

Tout croqueur peut, au cours des réunions mensuelles, s'adresser à l'ensemble des participants, avec courtoisie. Des copies de documents intéressant l'association locale peuvent être remises au secrétaire pour diffusion éventuelle à tous les membres.

L'association locale ne dispose pas de site Internet. Un espace est réservé aux associations locales sur le site national des Croqueurs de pommes (<http://www.croqueurs-de-pommes.asso.fr/>). Sur cette page figure les coordonnées de l'association locales, et notamment l'adresse de messagerie (actuellement croqueurs.ais@orange.fr). Pour les échanges par courriers, ceux-ci doivent être adressés au Président (adresse en en-tête des comptes rendus de réunion), ou remis au secrétaire ou à un membre du bureau.

Accueil de séances de taille ou de greffe :

Chaque année, l'association locale recherche des vergers dans lesquels pourraient s'organiser les séances de taille et de greffe.

Quelques conditions sont à remplir pour recevoir une séance :

- Etre à jour de sa cotisation (pour une question d'assurance)
- Pouvoir garer facilement à proximité entre 20 et 30 véhicules (selon les séances)
- La séance doit avoir un aspect pédagogique : le verger ne doit pas présenter des situations extrêmes (arbres trop hauts ou trop forts, par exemple) et suffisamment de situations différentes pour bien expliquer et montrer les principes à retenir,
- Organiser la séance en toute sécurité : disposer d'assez d'espace pour que les spectateurs puissent voir sans risques d'être atteint par les chutes de branches, etc.
- Le matériel nécessaire à la séance est apporté par l'animateur, sauf les échelles (et éventuellement les cordages) qui sont à préparer par l'adhérent qui nous accueille. Les échelles doivent être adaptées au travail à effectuer (sinon prévenir l'animateur, d'autres adhérents pouvant en mettre à disposition).
- En général, un pot de l'amitié est prévu en fin de séance. Il doit rester simple et modeste.

Le choix des sites sera fait, éventuellement après une visite de membres du bureau, en essayant de retenir le maximum de types différents de vergers et la plus large répartition géographique possible.

Les adhérents propriétaires volontaires pour recevoir une séance doivent se faire connaître auprès du Président.

Nota : l'association n'a pas vocation à greffer ou tailler tous les arbres des adhérents, mais de faire des démonstrations sur les arbres les plus caractéristiques. De même, sauf cas particulier, elle n'intervient pas sur des arbres de non-adhérents.

* * * *

* * *

Vous êtes maintenant un croqueur bien informé, il ne vous reste qu'à participer, et à devenir aussi passionné que nous...

... Le Président

Dates évolution	Pages modifiées	Rédacteur
Création, Juin 2008		
Màj, février 2016	Refonte complète	MJP
Màj, juin 2017	Page 6	YB